



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable DONALD H. OLIVER

Wednesday, April 13, 2005

Issue No. 17

Second and last meeting on:

Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act,
the Canada School of Public Service Act and
the Official Languages Act

Third meeting on:

Main Estimates 2005-06

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-8)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mercredi 13 avril 2005

Fascicule n° 17

Deuxième et dernière réunion concernant :

Le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des
finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique
du Canada et la Loi sur les langues officielles

Troisième réunion concernant :

Le Budget principal des dépenses 2005-2006

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-8)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Comeau Cools Downe Harb	* Kinsella (or Stratton) Mahovlich Murray, P.C. Ringuette Stollery Stratton
---	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mahovlich is substituted for that of the Honourable Senator Ferretti Barth (*April 13, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Comeau Cools Downe Harb	* Kinsella (ou Stratton) Mahovlich Murray, C.P. Ringuette Stollery Stratton
---	---

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich est substitué à celui de l'honorable sénateur Ferretti Barth (*le 13 avril 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 13, 2005
(22)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 6:17 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Deputy Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cools, Day, Downe, Harb, Mahovlich, Murray, P.C., Ringuette, Stollery and Stratton (9).

In attendance: Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, March 21, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act. (*For complete text of the Order of Reference, see Issue 14 of the proceedings of the committee.*)

The Deputy Chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bil C-8

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment, on division.

It was agreed that the Chair report the bill without amendment to the Senate, on division.

At 6:20 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, March 7, 2005, the committee continued its consideration of the examination of the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2006.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada, Secretariat:

Charles-Antoine St-Jean, Comptroller General of Canada;

John Morgan, Executive Director, Financial Management and Accounting Policy Directorate, Comptrollership Branch.

The Deputy Chair made a statement.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 13 avril 2005
(22)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 17, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cools, Day, Downe, Harb, Mahovlich, Murray, C.P., Ringuette, Stollery et Stratton (9).

Également présent : Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 21 mars 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

Le vice-président fait une déclaration.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-8.

Il est convenu que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu que l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que l'article 2 soit adopté.

Il est convenu que l'article 3 soit adopté.

Il est convenu que l'article 4 soit adopté.

Il est convenu que l'article 5 soit adopté.

Il est convenu que l'article 6 soit adopté.

Il est convenu que l'article 7 soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi sans amendement au Sénat, avec dissidence.

À 18 h 20, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 7 mars 2005, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses déposé devant le Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Charles-Antoine St-Jean, contrôleur général du Canada;

John Morgan, directeur exécutif, Direction de la politique de gestion financière et de la comptabilité.

Le vice-président fait une déclaration.

Mr. St-Jean made a statement and, together with Mr. Morgan, answered questions.

At 7:12 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

M. St-Jean fait une déclaration puis, aidé de M. Morgan, répond aux questions.

À 19 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, April 14, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your Committee, which was referred Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act, has in obedience to the Order of Reference of Monday, March 21, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 14 avril 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été déféré le Projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur La gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles, a conformément à l'ordre de renvoi du lundi 21 mars 2005, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le vice-président,

JOSEPH A. DAY

Deputy Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 13, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-8, to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act, met this day at 6:17 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to examine the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2006.

Senator Joseph A. Day (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Honourable senators, I call this meeting to order. This committee's field of interest is government spending, either directly through the estimates, or indirectly through bills. Honourable senators will know that, at our last meeting, we had before us Mr. Dumesnil and Ms. Bouzigon, and they are here this evening in the event we need them. They are here as resource people.

Are honourable senators ready to proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-8 at this time?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Hearing no objection, I would ask you to bring before you Bill C-8, in order that we can proceed expeditiously.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the bill carry as a whole?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 13 avril 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles, se réunit aujourd'hui à 18 h 17 pour examiner le projet de loi article par article ainsi que le Budget principal des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2006.

Le sénateur Joseph A. Day (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Les dépenses gouvernementales constituent le domaine d'intérêt du comité, soit directement à l'aide des budgets, soit indirectement à l'aide de projets de loi. Les honorables sénateurs savent que lors de notre dernière réunion, nous avons entendu M. Dumesnil et Mme Bouzigon, qui sont ici ce soir au cas où nous aurions besoin d'eux. Ce sont nos personnes-ressources.

Les honorables sénateurs sont-ils prêts à présent à procéder à l'examen article par article du projet de loi C-8?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Comme je n'entends pas d'objection, je vous demanderais de prendre le projet de loi C-8 afin que nous puissions procéder rapidement.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le projet de loi doit-il être adopté dans son intégralité?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Shall the bill be reported to the Senate without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: According, I shall report Bill C-8, without amendment, to the Senate tomorrow on your behalf.

I should like to thank the sponsor of the bill, Senator Ringuette, who is here this evening. We thank you very much for your efforts in that regard. Once I report the bill back to the Senate, you will take over.

The officials will report back to the minister that the bill has safely passed through committee.

Our next item of business relates to the examination of the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2006. In that regard, under our general mandate of examination of Main Estimates, we will deal with foundations this evening, as honourable senators know.

I want to tell you about a letter we received after our meeting yesterday. The letter is from Ms. Chartrand, who is the President of the Public Service Human Resources Management Agency. First, she apologized that she was not able to be with us yesterday. She indicated that she would be pleased to appear before the committee, and we have taken her up on that. We will make arrangements for her to appear. In the meantime, she has forwarded us copies of some of the documents we have requested. Others will be forthcoming. We look forward to getting the package together and arranging for a mutually convenient time.

In addition, I received word from the leadership in the Senate that it is likely that we will be receiving Bill C-30, as well as Bill C-33. Bill C-30, which is being sponsored by Senator Austin, amends the Parliament of Canada Act to disconnect the salaries of parliamentarians from that of judges and creates a new formula for determining annual remuneration for parliamentarians.

That bill will be debated starting tomorrow in the Senate and will be referred to us, in all likelihood, either tomorrow or the first of next week. That means that we will be dealing with Bills C-33 and C-30 next week. That will be our main focus.

This evening, we will proceed with our ongoing investigation of foundations. We are pleased to have with us this evening Mr. St-Jean, the Comptroller General of Canada. Congratulations, Mr. St-Jean, on your appointment to that position. We also have with us this evening Mr. Morgan of the Comptrollership Branch.

Mr. St-Jean, please proceed.

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Dois-je faire rapport du projet de loi, sans amendement, au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Je ferai donc rapport du projet de loi C-8, sans amendement, à la prochaine séance du Sénat demain en votre nom.

J'aimerais remercier la marraine du projet de loi, le sénateur Ringuette, qui est ici ce soir. Nous vous remercions beaucoup des efforts que vous avez déployés à cet égard. Une fois que je ferai rapport du projet de loi au Sénat, vous prendrez le relais.

Les fonctionnaires feront rapport au ministre lui indiquant que le projet de loi a été adopté au comité.

Le point suivant à l'ordre du jour concerne l'examen du Budget principal des dépenses déposé devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006. À cet égard, d'après notre mandat général d'examen du Budget principal, nous allons nous pencher sur la question des fondations ce soir, comme le savent les honorables sénateurs.

J'aimerais vous parler d'une lettre que nous avons reçue après notre réunion d'hier. Cette lettre est de Mme Chartrand, qui est présidente de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique. Avant tout, elle s'excuse de n'avoir pu être avec nous hier. Elle précise qu'elle serait disposée à témoigner devant le comité, et nous lui avons proposé de le faire. Nous prendrons les dispositions nécessaires pour qu'elle vienne témoigner. Entre-temps, elle nous a fait parvenir copie de certains des documents que nous avons demandés. Les autres viendront plus tard. Nous sommes impatients d'obtenir l'ensemble des documents et de pouvoir fixer une date qui conviendra à tout le monde.

En outre, j'ai reçu un avis du leader au Sénat indiquant qu'il est probable que nous recevrons les projets de loi C-30 et C-33. Le projet de loi C-30, parrainé par le sénateur Austin, vient modifier la Loi sur le Parlement du Canada pour que l'on cesse d'établir un lien entre le salaire des parlementaires et celui des juges et que l'on puisse créer une nouvelle formule pour déterminer la rémunération annuelle des parlementaires.

Ce projet de loi fera l'objet de discussions à partir de demain au Sénat et nous sera renvoyé, en toute probabilité, soit demain, soit au début de la semaine prochaine. Cela veut dire que nous allons examiner les projets de loi C-33 et C-30 la semaine prochaine. C'est là-dessus que portera principalement notre travail.

Ce soir, nous allons poursuivre notre étude sur les fondations. Nous sommes heureux d'accueillir M. St-Jean, le contrôleur général du Canada. Félicitations, monsieur St-Jean, pour votre nomination à ce poste. Nous accueillons également M. Morgan de la Direction générale de la politique de gestion financière et de la comptabilité.

Monsieur St-Jean, vous avez la parole.

[Translation]

Mr. Charles-Antoine St-Jean, Comptroller General of Canada, Treasury Board of Canada Secretariat: Honourable Senators, thank you for the invitation to appear before this committee this evening to discuss the Auditor General's report on the accountability of Foundations. With me is Mr. John Morgan, Acting Assistant Comptroller General of the Financial Management and Analysis Sector within the Treasury Board Secretariat.

[English]

Foundations have been a focus of considerable interest over the last few years. I understand the committee is interested in the evolution of the policy direction in this area in response to the recommendations of the Auditor General.

The foundation has been used to categorize not-for-profit entities operating at arm's length from government that receive upfront federal grants. It first rose to prominence in the federal government with the creation of the Canada Foundation for Innovation, in 1997, through an act of Parliament. Subsequently, in 1998, the Millennium Scholarship Foundation was created by an act of Parliament following the same legislative model. While there are other legislatively created foundations, most of these organizations are new or existing not-for-profit entities created by others under the Canada Corporations Act.

As the government announced funding for other foundations, funding agreements were structured to provide oversight and reporting based on the earlier legislative models and the requirement of the policy of transfer payments that provides Treasury Board direction on grants and contributions.

The policy of transfer payments was significantly revised in 2000 to reflect a more results-oriented focus and include more explicit requirements for audits, evaluation and reporting to Parliament. It also reflected the principle outlined in "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada."

The term "conditional grants" was used in the revised policy to categorize upfront grant payments, including endowments. Recognizing the upfront nature of this assistance, ongoing monitoring, oversight and reporting requirements were built into the funding agreements that were to be administered by departments over a specified term. The Treasury Board Secretariat provided guidance to departments in the development of the funding agreements that required Treasury Board approval prior to their being signed.

[Français]

M. Charles-Antoine St-Jean, contrôleur général du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le comité ce soir pour discuter du rapport de la vérificatrice générale sur la reddition de comptes des fondations. Je suis accompagné de M. John Morgan, le contrôleur adjoint intérimaire de la Direction de la politique de la gestion financière du Secrétariat du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Les fondations ont suscité énormément d'attention au cours des dernières années et je comprends que le comité s'intéresse à l'évolution des directives à cet égard à la suite des recommandations de la vérificatrice générale.

Le terme « fondation » a été utilisé pour classer par catégorie des entités sans but lucratif indépendantes du gouvernement qui reçoivent des subventions fédérales immédiates. Il a pris de l'importance au sein du gouvernement fédéral grâce à la Fondation canadienne pour l'innovation créée en 1997 en vertu d'une loi du Parlement. Subséquemment, en 1998, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été créée en vertu d'une loi du Parlement suivant le même modèle législatif. Bien qu'il existe deux ou trois autres fondations créées par mesure législative, la plupart de ces organisations sont des entités nouvelles ou existantes sans but lucratif qui ont été créées par des tiers en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes.

Tandis que le gouvernement annonçait du financement pour d'autres fondations, la structure des ententes de financement prévoyait des mécanismes de surveillance et de communication de l'information fondés sur les modèles législatifs précédents et sur les exigences de la Politique sur les paiements de transfert qui oriente le Conseil du Trésor quant aux subventions et aux contributions.

La Politique sur les paiements de transfert a fait l'objet d'une importante révision en 2000 qui visait à l'axer davantage sur les résultats et à y inclure des exigences plus explicites en matière de vérification, d'évaluation et d'établissement de rapports destinés au Parlement. Elle tenait également compte du principe énoncé dans le document intitulé « Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada ».

Le terme « subventions conditionnelles » a été utilisé dans la politique révisée pour classer par catégorie les paiements de subventions immédiates, y compris les dotations. Conscients du caractère initial de cette aide, nous avons intégré des exigences permanentes de contrôle, de surveillance et de communication d'information dans les ententes de financement devant être administrées par des ministères au cours d'une période donnée. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a offert de l'encadrement aux ministères afin d'élaborer les ententes de financement devant être soumises à l'approbation du Conseil du Trésor avant leur signature.

The policy on alternative service delivery was issued in 2002. It applies to federal departments and agencies that seek to create new organizations structured as shared governance organizations. Since then, there have not been any foundations created through acts of Parliament for which this policy would apply. However, many of the same principles apply to the funding of foundations created by third parties.

[*Translation*]

In response to the recommendations of the Auditor General in 2002, a number of changes were announced in Budget 2003 designed to strengthen the accountability and reporting framework relating to foundations. These included the requirement for departmental compliance audits and evaluations, the submission of corporate plans and annual reports, improved reporting to Parliament through reports on plans and priorities and departmental performance reports, default and dispute resolution clauses, as well as the ability to recover funds in the event of a breach in the agreement or wind-down. The government was able to amend legislation and existing funding agreements in order to implement these commitments.

Budget 2003 also outlined a number of principles to guide the appropriate use of foundations. The government has done more work in recent months as a result of discussions with the Office of the Auditor General leading up to the tabling of her February 2005 report. The Auditor General noted in that report that she would like to have the Office of the Auditor General appointed as the external auditor to most, but not all foundations. I understand her main intent is to be able to undertake performance or value for money audits rather than financial statement audits.

[*English*]

After considering the recommendations of the Auditor General and parliamentarians, the government has proposed to expand the mandate of the Auditor General and has made further improvements to the agreements relating to funding announcements made in Budget 2005. This expanded mandate for the Auditor General has been included in the budget implementation bill before the House.

The budget implementation bill 2005 includes proposed amendments to the Auditor General Act. Under the bill, the Auditor General would be permitted to inquire into the use of federal funds by not-for-profit and certain other corporations to the extent they have received at least \$100 million over a period of any five consecutive fiscal years.

The government has also worked to address other concerns of the Auditor General. Funding agreements recently signed include performance audit provisions as well as the need for foundations

La Politique sur les différents modes de prestation de services a été rendue publique en 2002. Elle s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux qui cherchent à créer de nouvelles organisations classées comme sociétés à régie partagée. Depuis, toutes les fondations créées en vertu de lois du Parlement sont assujetties à cette politique. Toutefois, bon nombre des mêmes principes s'appliquent également au financement de fondations créées par des tiers.

[*Français*]

En réponse aux recommandations de 2002 de la vérificatrice générale, plusieurs changements visant à renforcer le cadre de reddition de comptes et des rapports liés aux fondations ont été annoncés dans le budget de 2003. Ces changements incluaient l'exigence de vérification et d'évaluation de conformité ministérielle, la soumission de plans généraux et de rapports annuels, l'amélioration de l'information communiquée au Parlement par le biais de rapports sur les plans et les priorités et de rapports sur les rendements ministériels, des clauses de non-exécution et de règlement des différends, de même que la capacité de récupérer des fonds en cas d'inexécution de l'entente ou de cessation d'activités. Le gouvernement a pu modifier la loi et les ententes de financement existantes afin de mettre en œuvre ces engagements.

Le budget de 2003 a également exposé les grandes lignes de plusieurs principes d'orientation en matière d'utilisation appropriée des fondations. Le gouvernement a effectué plus de travaux au cours des derniers mois à la suite des discussions avec le bureau de la vérificatrice générale qui ont mené à la présentation de son rapport en février 2005. La vérificatrice générale a mentionné dans son rapport de février 2005 qu'elle souhaiterait que le Bureau du vérificateur général soit désigné à titre de vérificateur externe de toutes les fondations, à quelques exceptions près. Je crois que sa principale intention visait à lui permettre d'entreprendre des vérifications de rendement — ou ce qu'on appelle de l'optimisation des ressources — plutôt que des évaluations des états financiers.

[*Traduction*]

Après avoir examiné les recommandations de la vérificatrice générale et des membres du Parlement, le gouvernement a proposé d'élargir le mandat de la vérificatrice générale et a apporté d'autres améliorations aux ententes liées au financement annoncées dans le budget de 2005. Ce mandat élargi de la vérificatrice générale a été inclus dans le projet de loi d'exécution du budget déposé à la Chambre des communes.

Le projet de loi d'exécution du budget de 2005 contient les changements proposés à la Loi sur le vérificateur général. En vertu de ce projet de loi, la vérificatrice générale serait autorisée à faire enquête sur l'utilisation des fonds fédéraux par des sociétés sans but lucratif et certains autres types de sociétés qui ont reçu au total au moins 100 millions de dollars au cours de cinq exercices consécutifs.

Le gouvernement s'est également efforcé d'aborder d'autres préoccupations de la vérificatrice générale. Les ententes de financement récemment signées prévoient des clauses

to use recognized evaluation standards. On a go-forward basis, we will work closely with the Auditor General to ensure that any new or amended agreements fully address her audit requirements.

Honourable senators, earlier this year, this committee was provided with a schedule of the various major foundation and an assessment of the accountability criteria related to them. We have made further improvements to these arrangements and are pleased to provide the committee with an update as of March 31, 2005.

That concludes my opening remarks. We would be pleased to respond to any questions the committee may have.

Senator Downe: Mr. St-Jean, in your presentation this evening, you indicated that the budget implementation bill includes proposed amendments to the Auditor General Act, but they pertain to the use of federal funds by not-for-profit and certain other corporations to the extent that they have received at least \$100 million over a period of any five consecutive fiscal years.

Of the current foundations, and I believe 15 have been created since 1997, how many are excluded from that restriction of \$100 million? If you do not have that, you can send it to me.

Mr. John Morgan, Executive Director, Financial Management and Accounting Policy Directorate, Comptrollership Branch, Treasury Board of Canada, Secretariat: Honourable senators, the difficulty is trying to define "foundation." We refer to a foundation as any entity that receives funding from the government in the way of a conditional grant upfront. Of all the organizations identified by the Auditor General in the public accounts, there are approximately 11 or 12 that would be included within the scope of her audit mandate that have received \$100 million over a period of five years.

Senator Downe: Is it correct to say that there would be three or four that would not fall under this provision?

Mr. Morgan: That is correct, of the 15. As I said, there are many smaller ones that the Auditor General may have put into a footnote. They have received upfront funding. It may have been \$10 million. As well, there are larger organizations that may have received billions of dollars. There is a wide range in the size of foundations and what they do, and there are a number of smaller ones whereby the Auditor General would not have the ability to do an audit on her own accord. However, the Auditor General could do an audit, if a minister, through Order-in-Council, approached her to do so.

Senator Downe: Of the 15 foundations created since 1997, how many have a termination date and how many carry on forever?

Mr. Morgan: I do not have the exact number with a termination date, although the majority would have. There are some that are endowments, where the endowment is to be

d'optimisation des ressources, de même que la nécessité pour les fondations d'utiliser des normes d'évaluation reconnues. De façon prospective, nous travaillerons en étroite collaboration avec la vérificatrice générale pour veiller à ce que toute entente nouvelle ou modificatrice respecte pleinement ses exigences en matière de vérification.

Honorables sénateurs, plus tôt cette année, votre comité a reçu un calendrier d'évaluation des principales fondations assorti des critères de reddition des comptes propres à chacune. Nous avons apporté d'autres améliorations à ces ententes et nous sommes heureux de présenter au comité une mise à jour en date du 31 mars 2005.

Voilà qui conclut ma déclaration d'ouverture. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité.

Le sénateur Downe : Monsieur St-Jean, dans votre exposé de ce soir, vous dites que le projet de loi d'exécution du budget propose des modifications à la Loi sur le vérificateur général, modifications qui concernent toutefois l'utilisation des fonds fédéraux par des sociétés sans but lucratif et certaines autres entités qui ont reçu au moins 100 millions de dollars au cours de cinq exercices financiers consécutifs.

Des fondations actuelles, et je crois que 15 d'entre elles ont été créées depuis 1997, combien sont exclues de cette restriction des 100 millions de dollars? Si vous n'avez pas la réponse, vous pouvez me la faire parvenir plus tard.

M. John Morgan, directeur exécutif, Direction de la politique de gestion financière et de la comptabilité, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Honorables sénateurs, le problème, c'est de tenter de définir le terme « fondation ». Nous entendons par fondation toute entité qui reçoit du financement du gouvernement sous forme de subvention conditionnelle directe. De toutes les organisations désignées par la vérificatrice générale dans les comptes publics, il y en a environ 11 ou 12 qui seraient assujetties à son mandat de vérification et qui ont reçu 100 millions de dollars au cours d'une période de cinq ans.

Le sénateur Downe : Est-il exact de dire qu'il y aurait trois ou quatre de ces fondations qui ne seraient pas assujetties à cette disposition?

M. Morgan : C'est exact, parmi les 15. Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de petites fondations que la vérificatrice générale a peut-être placées en note de bas de page. Elles ont reçu du financement direct, peut-être 10 millions de dollars. De même, il y a de grandes organisations qui ont peut-être reçu des milliards de dollars. La taille et la nature des fondations varient beaucoup, et il y en a plusieurs petites qui ne seraient pas assujetties à une vérification de la vérificatrice générale, et ce, de son propre accord. Cependant, la vérificatrice générale pourrait faire une vérification si un ministre, par décret, lui demandait de le faire.

Le sénateur Downe : Parmi les 15 fondations créées depuis 1997, combien vont cesser leurs activités et combien vont les continuer pour une durée illimitée?

M. Morgan : Je n'ai pas le nombre exact des premières, encore que ce soit sans doute la majorité. Certaines possèdent des dotations maintenues à perpétuité. Par exemple, c'est le cas de la

maintained in perpetuity. As an example, the Pierre Elliott Trudeau Foundation is to be maintained in perpetuity. There may be a number of others. The Green Municipal Funds, which are administered by the Federation of Canadian Municipalities, is an endowment, a revolving fund through which money is lent to municipalities for environmentally friendly activities. That money is repaid into the funds that the federation maintains. That is an endowment maintained in perpetuity.

The Deputy Chairman: Senator Downe indicated 15 foundations, but you seem to suggest that it depends on the definition. Do you accept his figure of 15? How many foundations would you say are in existence?

Mr. Morgan: We have included a list in our table, but I have not counted them. Fifteen is the number the Auditor General has included in her public accounts observations. However, she also noted that there are a number of other organizations that she did not label as foundations but which, from the government's perspective, are very similar. The governance arrangements are very similar; they get upfront conditional grant assistance. For her own reasons, the Auditor General has decided to exclude them from her labelling as a foundation.

There are probably 20 to 30 in total in this table.

The Deputy Chairman: That would include all the smaller ones? The Auditor General referred to 15 and you have given us a list of 10.

Mr. Morgan: Ten that are of sufficient magnitude, where, over a period of five consecutive years, they have received \$100 million.

The Deputy Chairman: Do you have a list of all the 20 to 30?

Mr. Morgan: That is included in the table we have here.

Senator Downe: The section I originally referred to in your presentation talked about not-for-profit and certain other corporations. On foundations alone, the Auditor General has identified 15. Are you telling us that there are 15 not-for-profit foundations and other corporations that make up your list of 20? If we asked the Auditor General how many foundations there have been since 1997, she would tell us, I assume, 15. However, you are telling us there are 15 foundations plus others that meet your definition of not-for-profit and certain other corporations.

Mr. Morgan: That is right, and we would categorize them as foundations even though the Auditor General does not. An example is the Green Municipal Funds. There are two funds provided to the Canadian Federation of Municipalities. One is an endowment and the other is a kind of payment under which they were to use the principal. The Auditor General identified those two funds and said that one is a foundation but that the other is not a foundation, that it is clearly independent of government. From our perspective, the governance arrangements were exactly the same. Hence, we would include the two as the umbrella organizations receiving upfront assistance.

Fondation Pierre-Elliott-Trudeau. Il peut y en avoir plusieurs autres. Les Fonds municipaux verts, administrés par la Fédération canadienne des municipalités, constituent une dotation, un fonds renouvelable par lequel de l'argent est prêté aux municipalités pour qu'elles puissent mener des activités qui favorisent la protection de l'environnement. Cet argent est remboursé au Fonds qu'administre la Fédération. Il s'agit d'une dotation maintenue à perpétuité.

Le vice-président : Le sénateur Downe a parlé de 15 fondations, mais vous semblez dire que cela dépend de la définition. Acceptez-vous son chiffre de 15? À votre avis, combien y a-t-il de fondations?

M. Morgan : Nous avons inclus une liste dans notre tableau, mais je ne les ai pas comptées. Le chiffre de 15 est le chiffre que la vérificatrice générale a inclus dans ses observations sur les comptes publics. Cependant, elle a également indiqué qu'il existe plusieurs autres organisations qu'elle ne qualifie pas de fondations mais qui, du point de vue du gouvernement, sont très semblables. Les modalités de gouvernance sont très semblables; elles obtiennent de l'aide conditionnelle directe sous forme de subventions. Pour ses propres raisons, la vérificatrice générale a décidé de les exclure de celles que l'on qualifie de fondations.

Il y en a probablement 20 à 30 au total dans ce tableau.

Le vice-président : Cela inclurait toutes les petites fondations? La vérificatrice générale a parlé de 15 et vous nous avez donné une liste de 10.

M. Morgan : Dix qui sont suffisamment importantes et qui, sur une période de cinq années consécutives, ont reçu 100 millions de dollars.

Le vice-président : Avez-vous une liste de toutes les 20 à 30 fondations dont vous avez parlé?

M. Morgan : C'est inclus dans le tableau que nous avons ici.

Le sénateur Downe : Le paragraphe auquel j'ai fait d'abord référence dans votre présentation portait sur les sociétés sans but lucratif et d'autres entités. Pour ce qui est des fondations seulement, la vérificatrice générale en a désigné 15. Êtes-vous en train de nous dire qu'il y a 15 fondations sans but lucratif et d'autres sociétés qui composent votre liste de 20? Si nous demandions à la vérificatrice générale combien de fondations il y a eu depuis 1997, elle nous répondrait, je suppose, 15. Cependant, vous nous dites qu'il y a 15 fondations plus d'autres qui correspondent à la définition de sociétés sans but lucratif et d'autres entités.

M. Morgan : C'est exact, et nous les considérons comme des fondations même si ce n'est pas le cas de la vérificatrice générale. Prenons par exemple les Fonds municipaux verts. Deux fonds sont offerts à la Fédération canadienne des municipalités. L'un constitue une dotation, l'autre un type de paiement selon lequel la fondation doit utiliser le capital. La vérificatrice générale a désigné ces deux fonds et dit que l'un est une fondation, mais pas l'autre, que c'est une entité tout à fait indépendante du gouvernement. À notre avis, les modalités de gouvernance sont exactement les mêmes. Ainsi, nous incluons les deux comme organisations de coordination qui reçoivent une aide directe.

Senator Downe: Is it correct that, of the 20 or so you have identified, only 10 have received over \$100 million in five consecutive years?

Mr. Morgan: Approximately, yes.

Senator Downe: How much money has the Government of Canada transferred to these 20 foundations, as you call them?

Mr. Morgan: In the table, we show a total of \$10.5 billion.

Senator Downe: That includes all 20?

Mr. Morgan: That includes all the organizations in the table. That money has not yet been advanced. About \$600 million is subject to the current budget implementation bill being passed.

Senator Murray: On the chart that you have given us, you have listed 10 foundations; there is then another category, called “Other Endowments and Foundations,” which received \$130 million in funding in the fiscal year that ended a few weeks ago and have received \$704 million to date.

Footnote (12) lists “Others — Endowments and Foundations,” and they are as follows: Forum of Federations; Clayoquot Biosphere Trust Society; Pacific Salmon Endowment Fund Society; Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, University of Moncton; Frontier College Learning Foundation; Canadian Institute for Health Information; Precarn; Canadian Network for Advancement of Research, Industry and Education; Canadian Institute for Advanced Research; and Canadian Centre for Learning. If I am counting correctly, that is another nine to add to the 10 you have mentioned up above, so that is 19.

Footnote 13 reads: “In FY 2004-05 an additional \$130 million was announced to 4 foundations: Canadian Academies of Science (\$30M),” which we did not mention, “Precarn Inc. (\$20M), Canadian Youth Business Foundation (\$10M), Forum of Federations (\$20M), and one endowment: the Asia-Pacific Foundation of Canada (\$50M),” for a total of 23.

You have 10 listed, and under “Others” you have another 13, for 23. Is that about right?

Mr. Morgan: That sounds right.

Senator Murray: The total amount is, as you have said, \$10.5 billion to date and \$895 million in the fiscal year just ended.

Looking at the foundations you have listed, I see the Pierre Elliott Trudeau Foundation. That was created in 2001. The idea was that Parliament would kick-start it with \$125 million and the foundation would raise money from private contributors to supplement that.

Le sénateur Downe : Est-il exact de dire que des quelque 20 dont vous avez parlé, seulement 10 ont reçu plus de 100 millions de dollars cinq années de suite?

M. Morgan : A peu près, oui.

Le sénateur Downe : Combien d'argent le gouvernement du Canada a-t-il transféré à ces 20 fondations, comme vous les appelez?

M. Morgan : Dans le tableau, nous indiquons un total de 10,5 milliards de dollars.

Le sénateur Downe : Ça inclut les 20 fondations?

M. Morgan : Cela inclut toutes les organisations qui sont inscrites dans le tableau. Cet argent n'a pas encore été déboursé. Environ 600 millions de dollars attendent l'adoption du projet de loi d'exécution du budget.

Le sénateur Murray : Dans le tableau que vous nous avez fourni, vous avez inscrit 10 fondations; il y a une autre catégorie intitulée « Autres fonds de dotation et fondations » qui ont reçu 130 millions de dollars de fonds au cours de l'exercice financier qui s'est terminé il y a quelques semaines et qui ont touché à ce jour 704 millions de dollars.

À la note de bas de page 12, on dit « Autres fonds de dotation et fondations », et elles sont les suivantes : Forum des fédérations; Clayoquot Biosphere Trust Society; Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique; Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques — Université de Moncton; Fondation de l'alphabétisation du Collège Frontière; Institut canadien de l'information sur la santé; Precarn; CANARIE; Institut canadien de la recherche avancée et Centre canadien sur l'apprentissage. Si je compte bien, ça en fait neuf à ajouter aux 10 dont vous avez parlé ci-dessus, ça donne donc 19.

À la note de bas de page 13, on lit ceci : « En 2004-2005, un montant additionnel de 130 millions de dollars a été annoncé à 4 fondations : Académie canadienne des sciences (30 M\$) », dont nous n'avons pas parlé, « Precarn Inc. (20 M\$), Fonds canadien des jeunes entrepreneurs (10 M\$), Forum des fédérations (20 M\$), et un fonds de dotation : Asie-Pacifique du Canada (50 M\$), pour un total de 23.

Vous avez une liste de 10, et sous la rubrique « Autres », vous en avez encore 13, pour un total de 23. Est-ce à peu près ça?

M. Morgan : Cela me paraît correct.

Le sénateur Murray : Le total monte, comme vous l'avez dit, à 10,5 milliards de dollars à ce jour et à 895 millions de dollars pour l'exercice financier qui vient tout juste de prendre fin.

Si on regarde les fondations dont vous avez parlé, je vois la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau qui a été créée en 2001. L'idée était que le Parlement accorde des fonds de départ de 125 millions de dollars et que la Fondation collecte des fonds auprès des donateurs privés pour compléter la dotation.

Do you happen to know the extent to which that has been done with the Pierre Elliott Trudeau Foundation? Also, can you tell me whether there are other foundations that are expected to raise money privately or from sources other than the federal government?

Mr. Morgan: In budget 2003, a number of principles were outlined whereby foundations would be an optional delivery model for government, and that included the ability to lever funding from other private-sector or other government organizations. Many of the foundations have that provision, that they lever additional sources. I am not sure to what extent the Pierre Elliott Trudeau Foundation has been able to lever funding from other sources, but that would be one of their objectives.

Senator Murray: Several of the foundations appeared before us several months ago. I recall that one or other of them told us that they were quite busily engaged in raising funds, that they were not totally dependent on the federal government for their funding.

Mr. St-Jean: An example of such a foundation would be Genome Canada. The federal government has contributed \$400 million and Genome Canada has raised \$400 million from other sources, including, I believe, \$100 million from international foundations.

Senator Murray: Where it says “Funding, Total to date,” I just assumed that that was funding from the federal public purse. Is it?

Mr. St-Jean: Yes.

Senator Murray: Genome Canada has \$600 million in federal funding to date, of which they received \$225 million in the fiscal year just ended, and you are telling us that they have also raised how much?

Mr. St-Jean: Just about \$400 million.

Senator Murray: You can probably get us the information about the others, can you?

Mr. St-Jean: Yes.

Senator Murray: That would be interesting to have.

The Deputy Chairman: Do you agree to obtain that information for us and to send it to our clerk?

Mr. St-Jean: Yes, indeed.

Senator Murray: I have just one other matter. The chart that the Auditor General provided some time ago included a place that indicated whether or not the Auditor General audited the particular foundation in question. It is probably moot now because, if I read this correctly, all of these 10 foundations will now be audited by the Auditor General — any that got \$100 million over a five-year period, and all these seemed to have received at least that much. Is that correct?

Est-ce que vous sauriez par hasard dans quelle mesure cet objectif a été atteint avec la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau? En outre, pouvez-vous nous dire s’il y a d’autres fondations qui doivent recueillir des fonds auprès du secteur privé ou d’autres sources que le gouvernement fédéral?

M. Morgan : Dans le budget de 2003, plusieurs principes ont été énoncés selon lesquels les fondations constitueraient un modèle optionnel pour le gouvernement, et cela incluait la capacité de collecter des fonds auprès d’autres organisations du secteur privé ou d’autres organisations gouvernementales. Nombre des fondations sont dotées d’une disposition, à savoir qu’elles recueillent des fonds auprès d’autres sources. Je ne sais pas dans quelle mesure la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau a été capable de recueillir des fonds auprès d’autres sources, mais ce serait un de ses objectifs.

Le sénateur Murray : Plusieurs responsables des fondations ont comparu devant nous il y a plusieurs mois. Je me souviens que l’un d’entre eux nous a dit qu’ils étaient passablement occupés à collecter des fonds, et qu’ils ne dépendaient pas totalement du gouvernement fédéral pour leur financement.

M. St-Jean : Un exemple d’une telle fondation serait Génome Canada. Le gouvernement fédéral a versé 400 millions de dollars et Génome Canada a recueilli 400 millions provenant d’autres sources, y compris, je crois, 100 millions auprès de fondations internationales.

Le sénateur Murray : Là où on dit : « Financement total à ce jour », je suppose simplement que c’est du financement qui vient des deniers publics, n’est-ce pas?

M. St-Jean : C’est exact.

Le sénateur Murray : Génome Canada possède 600 millions de dollars de financement fédéral à ce jour et de cette somme, elle a reçu 225 millions de dollars au cours de l’exercice financier qui vient de prendre fin, et vous dites qu’elle a recueilli combien?

M. St-Jean : À peu près 400 millions de dollars.

Le sénateur Murray : Vous pouvez probablement nous obtenir l’information au sujet des autres, n’est-ce pas?

M. St-Jean : Oui.

Le sénateur Murray : Ce serait intéressant d’avoir ces données.

Le vice-président : Êtes-vous d’accord pour nous trouver cette information et pour la faire parvenir à notre greffier?

M. St-Jean : Mais bien sûr.

Le sénateur Murray : Une toute dernière question. Dans le tableau que la vérificatrice générale nous a remis il y a quelque temps, il y avait un endroit où on indiquait si oui ou non elle avait vérifié la fondation en question. Cela est sans doute peu probable parce que, si je lis bien, ces 10 fondations feront maintenant l’objet d’une vérification de la part de la vérificatrice générale — toute fondation qui a reçu 100 millions de dollars sur une période de cinq ans, et toutes ces fondations semblent avoir reçu au moins une telle somme. Est-ce exact?

Mr. St-Jean: All those foundations or organizations that are receiving in excess of \$100 million will be subjected to the performance audit by the Auditor General, but not financial audits, which are conducted by the external auditors of those foundations. However, the Auditor General can look at the management of any one of those funds through a performance audit, which is what she wanted.

Senator Murray: Yes, I understand.

There is one other matter. I wish there had been room for another column or three here. I think we ought to know, just to take these 10, never mind the smaller ones, how many of them are subject to the Official Languages Act, to the Privacy Act and to the Access to Information Act? If you know the answer to that question, it would be nice to put it on the record now.

Mr. Morgan: I would indicate that the Canada Foundation for Sustainable Development Technology is subject to the Official Languages Act. That was part of the act of Parliament that created the organization.

For most of the other organizations, and we can do further research, they would not be explicitly subject to the acts. However, in the funding agreements with those organizations, we would ensure that they respect the intent of these, to the greatest extent possible, in terms of transparency and conducting business in both official languages.

Senator Murray: The Official Languages Committee is having lunch with the Commissioner of Official Languages tomorrow, so that is perhaps a matter we can pursue with her.

The Deputy Chairman: I should like to have a point of clarification, Mr. St-Jean, with respect to an answer you gave. You indicated that with respect to new funding agreements the provision is being made for a performance audit by the Auditor General. Is that correct?

Mr. St-Jean: It is to enable the Auditor General to conduct, at her wishes, a performance audit on those foundations.

The Deputy Chairman: How many foundations, of the 23 that we have talked about, have you now made provision for the Auditor General to perform a performance or value-for-money audit?

Mr. St-Jean: I will ask my colleague to give the precise number. We have been dealing with every foundation one by one to amend the agreements. We are not finished yet, but the intent is to get to all of them shortly. As the Auditor General has agreed, it is on a best-efforts basis, so in the next few months we expect to have most of them done and to satisfy that need.

M. St-Jean : Toutes les fondations et organisations qui reçoivent plus de 100 millions de dollars feront l'objet d'une vérification de l'optimisation des ressources de la part de la vérificatrice générale, mais pas d'une vérification financière, laquelle est menée par des vérificateurs externes de ces fondations. Cependant, la vérificatrice générale peut examiner la gestion de l'un ou l'autre de ces fonds à l'aide d'une vérification de l'optimisation des ressources, et c'est ce qu'elle voulait.

Le sénateur Murray : Oui, je comprends.

Il y a une autre question. J'aurais bien aimé qu'il y ait de la place ici pour une autre colonne et même trois. Je pense qu'il serait bon de savoir, en prenant seulement ces 10 fondations, oublions les petites, combien d'entre elles sont assujetties à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur l'accès à l'information? Si vous connaissez la réponse à cette question, ce serait bien de nous la donner maintenant.

M. Morgan : Je dirais que la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable est assujettie à la Loi sur les langues officielles. Cela faisait partie de la loi du Parlement qui a créé cette organisation.

Quant à la plupart des autres organisations, et nous pouvons faire d'autres recherches, elles ne sont pas explicitement assujetties à ces lois. Cependant, dans les accords de financement conclus avec ces organisations, nous nous assurons qu'elles respectent l'esprit de ces lois, dans la mesure du possible, en ce qui concerne la transparence et la conduite de leurs activités dans les deux langues officielles.

Le sénateur Murray : Le Comité des langues officielles déjeune avec la commissaire aux langues officielles demain, c'est peut-être là une question que nous pourrions examiner avec elle.

Le vice-président : J'aimerais avoir une précision, monsieur St-Jean, en ce qui concerne une réponse que vous avez donnée. Vous avez dit que pour ce qui est de nouveaux accords de financement, il est prévu que la vérificatrice générale fera une vérification de l'optimisation des ressources. Est-ce exact?

M. St-Jean : Cette disposition vise à permettre à la vérificatrice générale de mener, comme bon lui semble, une vérification de l'optimisation des ressources de ces fondations.

Le vice-président : Des 23 fondations dont nous avons parlé, combien y en a-t-il pour lesquelles il est prévu que la vérificatrice générale peut faire une vérification de l'optimisation des ressources?

M. St-Jean : Je vais demander à mon collègue de donner le nombre précis. Nous nous sommes penchés sur chacune des fondations une par une pour modifier les accords. Nous n'avons pas encore terminé, mais nous nous proposons de toutes les revoir sous peu. Comme la vérificatrice générale l'a reconnu, tout le monde met l'épaulé à la roue, donc au cours des prochains mois, nous prévoyons avoir terminé la révision de la plupart d'entre elles pour répondre à ce besoin.

Mr. Morgan: We actually had nine foundations that were getting funding out of the last couple of budgets, and we were able to amend the agreements. Many of them we were able to incorporate the requirement for performance audits and also for the Auditor General to undertake those. You will note, in one of the columns, under “Ministerial Responsibility — Performance Audits,” that Genome Canada, the Canada Foundation for Sustainable Development Technology and the Green Municipal Funds provide for the Auditor General to conduct performance audits. There could be a few others, but I do not have the details here.

The Deputy Chairman: The policy is to bring all of them in as they get new funding. Would that be one of the conditions?

Mr. St-Jean: Even before getting new funding by having discussions with those foundations.

The Deputy Chairman: That meets one of the Auditor General’s major concerns.

Mr. St-Jean: Yes.

Senator Downe: Have any of the 23 foundations refused to cooperate?

Mr. St-Jean: I would not know about all 23. Of the 10, to the best of my knowledge, none has so far.

Mr. Morgan: We do have to renegotiate the agreements, so that is something that is done between two parties. At the end of the day, we end up signing an agreement.

Senator Downe: Is there an indication from any of the 10 that they will not agree to any new conditions?

Mr. St-Jean: Not to the best of my knowledge, but we will come back to you on that, if you wish.

Senator Ringuette: I am looking at footnote (2), which reads: “\$615M is subject to the coming into force of the appropriate provisions provided for under the 2005 Budget Implementation Bill.” You have listed “Funding (\$ millions)” for 2004-05 with a total of \$895 million. Should I conclude that the reality is that for funding for the 2004-05 budget you have \$280 million, and for the upcoming budget you have \$615 million? Is that the way I should read it?

Mr. Morgan: The \$895 million represents the total that will be expensed on the books of the Government of Canada for fiscal year 2004-05, as provided for in the budget of both 2004 and 2005. Of the \$895 million, \$200 million for the Canada Foundation for Sustainable Development Technology was actually announced in budget 2004. It was part of the budget implementation bill for 2004. There was another \$20 million or so that was part of Supplementary Estimates (B) for 2004-05. The remaining sums are included in budget 2004-05. The

M. Morgan : En fait, il y avait neuf fondations qui ont obtenu des fonds au cours des deux derniers budgets, et nous avons été en mesure de modifier les ententes. Pour nombre d’entre elles, nous avons pu intégrer l’exigence relative aux vérifications de l’optimisation des ressources pour permettre également à la vérificatrice générale de faire ces vérifications. Vous remarquerez, dans une des colonnes, sous « Responsabilité ministérielle — Vérifications de l’optimisation des ressources », que Génome Canada, la Fondation du Canada pour l’appui technologique au développement durable et les Fonds municipaux verts prévoient que la vérificatrice générale peut mener des vérifications de l’optimisation des ressources. Il pourrait y en avoir quelques autres, mais je n’ai pas les détails en main.

Le vice-président : La politique est de les assujettir toutes à cette disposition au fur et à mesure qu’elles obtiennent du financement nouveau. Serait-ce là une des conditions?

M. St-Jean : Même avant qu’elles obtiennent du financement nouveau, en discutant avec ces fondations.

Le vice-président : Cela répond à l’une des principales préoccupations de la vérificatrice générale.

M. St-Jean : Oui.

Le sénateur Downe : Est-ce que l’une ou l’autre des 23 fondations a refusé de collaborer?

M. St-Jean : Je ne sais pas ce qui en est pour les 23, mais des 10, au meilleur de ma connaissance, aucune n’a refusé sa collaboration jusqu’à maintenant.

M. Morgan : Nous devons effectivement renégocier les ententes, c’est donc un travail qui se fait entre les deux parties. En bout de ligne, nous signons une entente.

Le sénateur Downe : Est-ce que l’une ou l’autre des 10 a laissé entendre qu’elle ne serait pas d’accord pour respecter une nouvelle condition quelle qu’elle soit?

M. St-Jean : Pas à ma connaissance, et nous allons vous revenir là-dessus, si vous le voulez.

Le sénateur Ringuette : Je regarde la note de bas de page 2 où on lit : « 615 millions de dollars sont sujets à l’entrée en vigueur des dispositions visant les crédits de la Loi d’exécution du budget 2005 ». Vous avez inscrit « Financement (en millions de dollars) » pour 2004-2005 avec un total de 895 millions de dollars. Dois-je en conclure que la réalité est telle que pour le financement de 2004-2005, vous avez 280 millions de dollars, et pour le prochain budget, 615 millions de dollars? Est-ce ainsi que je dois comprendre les choses?

M. Morgan : Les 895 millions de dollars représentent le total qui serait inscrit dans les livres du gouvernement du Canada pour l’exercice 2004-2005, comme le prévoit le budget et de 2004 et de 2005. Des 895 millions de dollars, 200 millions sont pour la Fondation du Canada pour l’appui technologique au développement durable et ont été annoncés dans le budget de 2004. Cela faisait partie du projet de loi d’exécution du budget pour 2004. Il y avait aussi une somme supplémentaire de 20 millions de dollars ou à peu près qui faisait partie du Budget

agreements that were executed by March 31 for those arrangements are subject to the passage of budget bill 2005, at roughly \$615 million.

Senator Harb: I have a couple of questions with regard to the decision of the government to allow the Auditor General to audit foundations. I recall that in the past there was a resistance by the government. The government position was such that, in order to provide foundations with the flexibility they need, the Auditor General should not be given a mandate to audit these foundations. Now that has changed.

Have you done any study to find out whether that decision has in fact affected the flexibility of these organizations? What is the position of some of these organizations on this decision?

Mr. St-Jean: The position as of 2002-03, where there was some difference of opinion between the government and the Auditor General about the opportunity of having the Auditor General being the external auditor to foundations, has not changed. However, the Auditor General has indicated that she is not interested in doing the external audit of the foundations.

The external audit of the foundations will continue to be done by the external auditors of the foundations so as to preserve their independence. However, the office of the Auditor General is interested in conducting performance audits. By all means, it is good public policy to have the Auditor General do it, so the government has agreed to this wholeheartedly.

Senator Harb: On the chart you provided, I should like you to clarify something. Under "Foundation Responsibility — Performance Audits," there are two foundations that have performance audits, namely, the Aboriginal Healing Foundation and the Green Municipal Funds.

What happened with the others?

Mr. St-Jean: We are renegotiating agreements with these entities to incorporate the ability for the Auditor General to conduct an audit of those foundations. We are in the process of amending those agreements. That will take a few months, but they all will eventually be subject to the audit.

Mr. Morgan: Some of the foundations indicated in the last round that, while there is no need for them in the agreement to undertake performance audits, the government will have a provision to undertake performance audits, or the Auditor General, so they said they did not have to put that into the agreement.

However, nothing prevents an organization from undertaking a performance audit. All we are saying is that in the funding agreement we, in some cases, have spelled it out. My

des dépenses supplémentaires (B) pour 2004-2005. Les sommes restantes sont incluses dans le budget de 2004-2005. Les ententes qui ont été exécutées avant le 31 mars pour ces arrangements sont assujetties à l'adoption du projet de loi d'exécution du budget 2005, et équivalent à environ 615 millions de dollars.

Le sénateur Harb : J'aimerais poser quelques questions concernant la décision du gouvernement de permettre à la vérificatrice générale de vérifier les fondations. Je me souviens qu'avant, le gouvernement affichait une certaine réticence. Il disait que pour offrir aux fondations la souplesse dont elles avaient besoin, la vérificatrice générale ne devait pas avoir le mandat de vérifier ces fondations. Maintenant, les choses ont changé.

Avez-vous fait des études quelconques pour savoir si cette décision a en fait eu des répercussions sur la souplesse de ces organisations? Quelle est la position de certaines d'entre elles à cet égard?

M. St-Jean : La position depuis 2002-2003, selon laquelle il y avait certaines différences d'opinion entre le gouvernement et la vérificatrice générale sur l'opportunité que cette dernière soit la vérificatrice externe des fondations, cette position n'a pas changé. Cependant, la vérificatrice générale a indiqué qu'elle ne souhaite pas faire la vérification externe des fondations.

La vérification externe des fondations continuera d'être effectuée par des vérificateurs externes de sorte qu'elles préservent leur indépendance. Cependant, le Bureau de la vérificatrice générale veut effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources. Il est certes de bon aloi qu'une politique gouvernementale permette à la vérificatrice générale de le faire, donc le gouvernement y a consenti de bon cœur.

Le sénateur Harb : Dans le tableau que vous nous avez remis, j'aimerais que vous clarifiez quelque chose. Sous « Responsabilité de la fondation — Vérifications de l'optimisation des ressources », il y a deux fondations qui ont fait l'objet de telles vérifications, soit la Fondation pour la guérison des Autochtones et les Fonds municipaux verts.

Qu'est-il arrivé des autres?

M. St-Jean : Nous sommes en train de renégocier les accords avec ces entités pour permettre à la vérificatrice générale de faire leur vérification. Nous sommes en train de modifier les ententes. Cela prendra quelques mois, mais toutes les fondations vont être assujetties à la vérification.

M. Morgan : Certaines des fondations ont indiqué lors de leur dernière comparution que, bien que les fondations n'aient pas besoin, selon l'entente, d'entreprendre des vérifications de l'optimisation des ressources, le gouvernement inclura une disposition permettant d'entreprendre de telles vérifications, ou la vérificatrice générale, si bien qu'on a dit que cela n'était pas nécessaire de le préciser dans l'accord.

Cependant, rien n'empêche une organisation d'entreprendre une vérification de l'optimisation des ressources. Tout ce que l'on dit, c'est que dans certains cas, l'entente de financement le prévoit

understanding is that some organizations have undertaken these audits as part of good management practices.

Senator Harb: As a board, have you had a chance to look at the viability of having a foundation versus having a department run a program? Have you done any performance-type of study to determine the pros and cons? I know there are two schools of thought. One would suggest that perhaps that is what government is for, that there is no need for foundations or independent agencies such as foundations; another one would suggest that in fact there is a need. In particular, when we talk about the Canada Foundation for Innovation, there is a tremendous amount of public support for such an organization.

Have you done such a study, or do you intend to do such a study?

Mr. St-Jean: In regard to the evaluation of the policy tool, that has not been completed yet. It would remain for the Minister of Finance to provide advice to the committee in terms of when and if they would intend to do it. To the best of my knowledge, the tool has not been subjected to programming evaluation.

Mr. Morgan: We have evaluation provisions in every agreement and they are required to be undertaken by the foundations. Those have been publicly reported and reported to Parliament through their annual reports.

We also included in the more recent round of amendments the ability for departments to undertake evaluations, with the express view that a department that is partnering with a number of organizations and other departments can undertake a horizontal evaluation to ensure that it is working together.

I am not aware of any such evaluation having been undertaken, but the provisions are in there. We have commented publicly that that is why we built those into the agreements, that is, to enable that kind of evaluation to take place.

The Deputy Chairman: Mr. St-Jean, I cannot resist asking you how the Comptroller General of Canada's office is developing. As I understand it, you have personnel in various government departments that report back in part at least to you. What if any role would you and your group have with any of these foundations?

Mr. St-Jean: The various departments are managing the relationship with the foundations. There are grants and contributions from various departments, be it from Industry, Health or Environment Canada.

The Chief Financial Officers of those departments have an oversight role in terms of the financial relationship with those foundations. In the normal course of events, it is the role of the CFO to work with the program branches of these various departments to oversee the relationship with the foundations. That is similar to any other financial transactions those departments would be taking.

noir sur blanc. D'après ce que je comprends, certaines organisations ont entrepris ces vérifications dans le cadre de bonnes pratiques de gestion.

Le sénateur Harb : Au Secrétariat, est-ce que vous avez eu la chance d'examiner la viabilité de l'administration d'un programme par une fondation au lieu d'un ministère? Est-ce que vous avez fait ce genre d'étude pour déterminer les pour et les contre? Je sais qu'il y a deux écoles de pensée. La première indique que c'est peut-être le rôle du gouvernement, il n'est pas nécessaire que les fondations ou les organismes indépendants comme les fondations le fassent; la deuxième école indique qu'en fait, le besoin est là. Plus particulièrement, quand on parle de la Fondation canadienne de l'innovation, cette organisation reçoit un soutien énorme de la part du public.

Avez-vous fait une telle étude ou si vous avez l'intention de le faire?

M. St-Jean : L'évaluation de l'outil stratégique comme tel n'a pas encore été faite. Il appartient au ministère des Finances de fournir un avis au comité quant à savoir quand et si il a l'intention de le faire. À ce que je sache, l'outil n'a pas été assujéti à l'évaluation des programmes.

M. Morgan : Chaque entente contient des dispositions sur les évaluations, lesquelles doivent être entreprises par les fondations. Cela fait l'objet de rapports publics qui sont remis au Parlement par le biais de leurs rapports annuels.

Nous avons également inclus, dans les tout récents amendements que nous avons apportés aux ententes, la capacité pour les ministères d'entreprendre des évaluations en pensant expressément qu'un ministère qui établit un partenariat avec diverses organisations ou d'autres ministères peut effectuer une évaluation horizontale pour s'assurer que tout fonctionne bien.

À ce que je sache, aucune de ces évaluations n'a été réalisée, mais les dispositions sont là. Nous avons dit publiquement que c'est la raison pour laquelle nous avons intégré ces dispositions aux ententes, c'est-à-dire pour permettre de faire ce genre d'évaluation.

Le vice-président : Monsieur St-Jean, je ne peux résister à vous demander comment le Bureau du contrôleur général du Canada se porte. D'après ce que je comprends, vous avez du personnel dans divers ministères fédéraux qui vous font rapport au moins en partie à vous. Quel rôle, s'il en est, vous et votre groupe avez-vous à jouer à l'égard de ces fondations?

M. St-Jean : Les divers ministères s'occupent des liens avec les fondations. Celles-ci reçoivent des subventions et des contributions des ministères, que ce soit de Industrie, de Santé ou d'Environnement Canada.

Les directeurs des finances de ces ministères doivent surveiller les liens financiers avec ces fondations. Normalement, c'est le rôle du directeur des finances que de travailler avec les directions générales des programmes de ces divers ministères pour superviser les relations avec les fondations. Cela ressemble à n'importe quelle autre opération financière qu'entreprendraient les ministères.

The Deputy Chairman: As I understand it, the foundation or the fund would receive a lump sum. They would have their own financial people after that to administer according to their mandate. They report through a minister and the minister's department. Does your comptroller in a department have an oversight activity on a day-to-day basis with respect to the financial activities of the foundation?

Mr. St-Jean: On a day-to-day basis, no; that would not be their role. All of the departments are required to add this information in their report on plans and priorities about the foundation. There is a role to ensure that the DPR and the RPP are complete and that the information is well maintained as well as to ensure that external audit reports are received by the departments and to comply with these various agreements.

There is an oversight, but not on a day-to-day basis.

The Deputy Chairman: Are there any checks or oversight rights? We have heard much from the Auditor General as to what she feels her department should do. Is there anything you would like to be able to do with respect to foundations that we not heard about yet?

Mr. St-Jean: As we are trying to improve the management framework around the foundation, much has been done by my predecessor. The framework has improved over the years with more audits and more evaluation performance audits.

There is one issue we are exploring with the Auditor General in terms of the accounting treatment of the advances to look at the expenses to see when the payment is made by the Government of Canada. What I would like to explore with the Auditor General to see if it is appropriate from an accounting perspective is to see if we could recognize the expense without having to make the payments to better protect the taxpayers' money. We are having those discussions with the Auditor General; they seem to be going in the right direction. That additional twist in terms of the management framework would go a long way to satisfy me that we have even better protection of the taxpayers' money. That is one thing we are working on closely with the Auditor General. We should be able to come to a satisfactory conclusion in the coming months.

Mr. Morgan: When new funding proposals come forward for foundations, one of the things we insist on when we recommend approval by the Treasury Board is the results of audits and evaluations. To the extent the departments cannot demonstrate in their proposal that they have done audits or have audit results that demonstrate things are working well or evaluations to demonstrate that there is a need for this, it is still a relevant program, then we undertake to the departments to do those evaluations and audits at some point in the future so that we will have that information going

Le vice-président : D'après ce que je comprends, la fondation ou le fonds reçoit une somme forfaitaire. Elle a son propre personnel qui administre les fonds selon son mandat. Elle fait rapport, par l'entremise d'un ministre et du ministère. Est-ce que votre contrôleur dans un ministère a un rôle de surveillance au jour le jour en ce qui concerne les activités financières de la fondation?

M. St-Jean : Pas au jour le jour, ce n'est pas son rôle. Tous les ministères sont tenus d'ajouter cette information dans leur rapport sur les plans et priorités au sujet de la fondation. On doit s'assurer que le rapport sur le rendement du ministère et le rapport sur les plans et priorités sont complets et que l'information est tenue à jour de même qu'il faut s'assurer que les rapports sur la vérification externe sont reçus par les ministères et sont conformes aux diverses ententes.

Il s'agit d'un rôle de surveillance, mais pas au jour le jour.

Le vice-président : Est-ce qu'il y a des vérifications ou des droits de surveillance? La vérificatrice générale nous a fait part en long et en large de ce qu'elle pense que son service devrait faire. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez faire en ce qui concerne les fondations dont nous n'avons pas encore entendu parler?

M. St-Jean : Au moment où nous essayons d'améliorer le cadre de gestion concernant les fondations, je dois dire qu'une bonne partie du travail a été faite par mon prédécesseur. Le cadre s'est amélioré au fil des ans, plus de vérifications et plus de vérifications d'optimisation des ressources ayant été effectuées.

Il y a une question que nous examinons actuellement avec la vérificatrice générale en ce qui concerne le traitement comptable des avances pour étudier les dépenses afin de voir quand le paiement est effectué par le gouvernement du Canada. Ce que j'aimerais explorer avec elle afin d'en déterminer l'à-propos du point de vue comptable, c'est de voir si nous pourrions reconnaître la dépense sans avoir à faire les paiements pour mieux protéger l'argent des contribuables. Nous tenons actuellement de telles discussions avec la vérificatrice générale, qui semblent en bonne voie. Cette disposition supplémentaire concernant le cadre de gestion suffirait à me convaincre que nous avons une bien meilleure protection de l'argent des contribuables. C'est là une chose sur laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec la vérificatrice générale. Nous devrions être capables d'en venir à une conclusion satisfaisante au cours des prochains mois.

M. Morgan : Lorsque de nouvelles propositions de financement nous sont présentées pour les fondations, l'une des choses sur lesquelles nous insistons lorsque nous recommandons l'approbation par le Conseil du Trésor, ce sont les résultats des vérifications et des évaluations. Dans la mesure où les ministères ne peuvent faire la preuve dans leur proposition qu'ils ont effectué des vérifications ou qu'ils ont des résultats de vérifications qui prouvent que les choses fonctionnent bien ou des évaluations qui prouvent qu'il faut faire de telles vérifications, et que le programme est toujours pertinent, alors nous demandons aux

forward. We are trying to enforce the compliance audit and evaluation regime by department so that they have an effective administration with those foundations.

The Deputy Chairman: What contact do you have with a foundation's external financial or fiscal auditors?

Mr. St-Jean: It would be for the various departments that manage those foundations to ensure that they do have the appropriate documentation from the foundation. That would be coming from the foundation to the department. I do not think an external auditor could contact a third party directly. It would not be appropriate for an external audit to do that, to comment on the business of their clients to a third party. They would have to go to the foundation. That is the reason they have external audit reports that are very clear. There would be no direct contact except to receive the external audit report.

The Deputy Chairman: In your first point, Mr. St-Jean, you indicated that you were talking about a way of accounting for expenses. Surely, the external auditor and the accountants, whoever that foundation hires, would have to be happy with whatever way you are handling expenses. There must be some dialogue with the external auditors in that regard, would there not?

Mr. St-Jean: We would first have that discussion first with the Auditor General in terms of how to recognize the expense and the books of the Government of Canada. The foundation might have a different accounting treatment, which might be very proper, also.

Therefore, I am not sure if it would be relevant to have those discussions with the actual auditors or the foundation themselves. They would like to be assured, though, that the funds that are announced are protected from some kind of statutory payment perspective. That is probably all they would like to know.

The Deputy Chairman: We have talked about performance audits here this evening. For definition purposes, is a performance audit the same thing as a value-for-money audit?

Mr. St-Jean: Essentially, yes. This is the terminology that the Auditor General is proposing — that is, to now call those value-for-money performance audits.

The Deputy Chairman: Do you mean to call them both?

Mr. St-Jean: The new terminology for value-for-money is now called performance audit.

Senator Murray: Mr. Chairman, to follow up on the dialogue that you have just had with Mr. St-Jean, is it accurate to say that your main source of information about any particular foundation will be the department with which it is connected — that is to say, with your man or woman, the comptroller in that department who reports directly to the deputy minister of that department and in a dotted line to you. Is that the way it works?

ministères de faire ces évaluations et vérifications ultérieurement de sorte que nous ayons cette information. Nous essayons de faire respecter le régime d'évaluation et de vérification de conformité par le ministère de sorte que l'on ait une administration efficace de ces fondations.

Le vice-président : Quel contact avez-vous avec les vérificateurs fiscaux et financiers externes d'une fondation?

M. St-Jean : C'est aux divers ministères qui gèrent ces fondations de s'assurer qu'ils obtiennent la documentation appropriée de la fondation. La fondation fait parvenir l'information au ministère. Je ne crois pas qu'un vérificateur externe puisse contacter directement une tierce partie. Cela ne serait pas approprié de faire des commentaires sur les activités de ses clients à une tierce partie. Il faut qu'ils consultent la fondation. C'est la raison pour laquelle les fondations ont des rapports de vérification externe qui sont très clairs. Il n'y a pas de contact direct, sauf s'il s'agit de recevoir le rapport de vérification externe.

Le vice-président : Dans votre première remarque, monsieur St-Jean, vous avez dit que vous parliez d'une façon de comptabiliser les dépenses. Certes, le vérificateur externe et les comptables, peu importe qui la fondation engage, devront se contenter de votre façon, quelle qu'elle soit, de traiter les dépenses. Il doit y avoir un certain dialogue avec les vérificateurs externes à cet égard, n'est-ce pas?

M. St-Jean : Nous aurons d'abord cette discussion avec la vérificatrice générale pour savoir comment reconnaître la dépense et lire les livres du gouvernement du Canada. La fondation pourrait avoir un traitement comptable différent, ce qui pourrait être très approprié aussi.

Par conséquent, je ne suis pas certain qu'il serait pertinent d'avoir ce genre de discussion avec les vérificateurs ou la fondation mêmes. On voudra être certain, cependant, que les fonds qui sont annoncés sont protégés. C'est probablement tout ce qu'une fondation aimerait savoir.

Le vice-président : Nous avons parlé de vérifications de l'optimisation des ressources ici ce soir. Pour fins de définition, est-ce qu'une vérification de l'optimisation des ressources est la même chose qu'une vérification de rentabilisation?

M. St-Jean : Essentiellement, oui. C'est la terminologie que la vérificatrice générale propose, c'est-à-dire d'appeler maintenant les vérifications de rentabilisation des vérifications d'optimisation.

Le vice-président : Vous voulez dire qu'on peut les appeler des deux manières?

M. St-Jean : Le nouveau terme pour une vérification de rentabilisation est maintenant vérification d'optimisation.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, pour donner suite au dialogue que vous venez d'avoir avec M. St-Jean, est-il juste de dire que votre principale source d'information sur une fondation en particulier sera le ministère auquel elle est reliée — c'est-à-dire avec votre représentant ou représentante, le contrôleur dans ce ministère qui relève directement du sous-ministre de ce ministère et qui a un lien direct avec vous. Est-ce ainsi que les choses fonctionnent?

Mr. St-Jean: Essentially, yes.

Senator Murray: Do not have any other source of information?

Mr. Morgan: We would have other sources information, including documents that are tabled in Parliament. The annual reports of foundations that represent 80 per cent of the total funding provided by the government are indeed tabled in Parliament, so we would have access to those documents.

Senator Murray: You would have access to them, but is there a system in place by which you would make your own analysis of all those documents?

Mr. Morgan: We do from time to time. We go to the websites of the foundations — under the funding agreements they are required to operate in a transparent manner and make things available publicly, so the websites contain a lot of information as well, and we do indeed go to the websites.

Senator Murray: If you have questions or concerns, what do you do then? Do you go to your man or woman in that department, do you go to the foundation, or do you go to the president of the Treasury Board? Where do you go with your questions or concerns?

Mr. St-Jean: If we have concerns about foundations, we talk to the department and ensure that they get the information and answer our questions. That is part of the management of the department. They manage the foundations, but they also manage contractors and manage partners to conduct their business. We work through the department.

Senator Murray: You have your man or woman, your mole in those departments, your person, and that person reports not only to the deputy minister but to you. That is your guarantee that you can get the information you need and want when you need and want it, and that he or she will flag situations that need to be flagged.

Mr. St-Jean: I do have those discussions with all the senior financial officers of the various departments on a regular basis. I meet with them. When they problems, I have discussions with them. I am kept informed when there are issues.

Senator Murray: A senior financial officer is not your person.

Mr. St-Jean: They report to the deputy minister, but there is a dotted relationship.

Senator Murray: That is the comptroller in the department.

You have given us the total amount of funding that these foundations have received and then the funding in the fiscal year that just ended. Do you happen to have with you the information as to what provision is made for these foundations and the estimates for the present fiscal year, 2005-06? Do you happen to know?

M. St-Jean : Essentiellement, oui.

Le sénateur Murray : Avez-vous d'autres sources d'information?

M. Morgan : Nous avons d'autres sources d'information, y compris les documents qui sont déposés au Parlement. Les rapports annuels des fondations, qui représentent 80 p. 100 du financement total fourni par le gouvernement, sont effectivement déposés au Parlement, donc nous avons accès à ces documents.

Le sénateur Murray : Vous avez accès à ces documents, mais y a-t-il un système en place qui vous permet de faire votre propre analyse de tous ces documents?

M. Morgan : Nous la faisons à l'occasion. Nous allons sur les sites Web des fondations — sous les accords de financement qu'elles sont tenues d'administrer de façon transparente et de rendre publics, de sorte que les sites Web contiennent beaucoup d'information également, et oui nous visitons effectivement les sites Web.

Le sénateur Murray : Si vous avez des questions ou des préoccupations, que faites-vous alors? Est-ce que vous allez voir votre représentant ou représentante dans un ministère, vous adressez-vous à la fondation ou si vous vous adressez au président du Conseil du Trésor? À qui posez-vous vos questions ou soumettez-vous vos préoccupations?

M. St-Jean : Si nous avons des préoccupations au sujet des fondations, nous en parlons avec le ministère et nous nous assurons que les fondations obtiennent l'information et répondent à nos questions. Cela fait partie de la gestion du ministère. Le ministère gère les fondations, mais gère aussi les entrepreneurs et les partenaires pour mener leurs activités. Nous travaillons en collaboration avec le ministère.

Le sénateur Murray : Vous avez donc votre représentant ou représentante, votre taupe dans ces ministères, et cette personne relève non seulement du sous-ministre, mais de vous. C'est votre garantie que vous pouvez obtenir l'information dont vous avez besoin et que vous voulez quand vous en avez besoin et vous êtes également certain que la personne vous fera part de situations qui devraient être signalées.

M. St-Jean : J'ai effectivement ce genre de discussions avec tous les agents financiers principaux des divers ministères de façon régulière. Je les rencontre. Lorsqu'ils ont des problèmes, j'en discute avec eux. Je suis informé lorsqu'il y a des problèmes.

Le sénateur Murray : Mais un agent principal des finances ne fait pas partie de votre personnel.

M. St-Jean : Cet agent relève du sous-ministre, mais il y a un lien avec moi.

Le sénateur Murray : C'est le contrôleur du ministère.

Vous nous avez donné le montant total du financement que ces fondations ont reçu et ensuite le financement pour l'exercice financier qui vient tout juste de se terminer. Pourriez-vous nous dire ce qu'on prévoit pour ces fondations et quel est le budget pour le présent exercice financier, soit 2005-2006? Est-ce que vous le savez?

Mr. Morgan: I am not aware of any provisions for funding in the Main Estimates for 2005-06 for foundations, for any of these. As I mentioned earlier, the budget bill does include funding proposals for a number of them, but I am not aware of any that are in the Main Estimates at this point in time.

Senator Murray: Do you mean the budget speech?

Mr. Morgan: Bill C-43.

Senator Murray: The budget implementation bill for 2005-06.

Mr. Morgan: That is correct.

Senator Murray: I should not be asking you to tell me what it is; I should be looking it up myself.

The Deputy Chairman: We will be seeing it soon enough.

Senator Murray: We better get the 2004-05 budget implementation bill dealt with first.

The Deputy Chairman: Next Tuesday.

Senator Murray: There is a timeline on all the issues.

The Deputy Chairman: Yes, I understand.

If there are no further questions of our witnesses, I wish to thank you both, Mr. St-Jean and Mr. Morgan, for being here. We are interested in learning what leadership and guidance the Treasury Board has provided to departments that sponsor foundations and how they have responded to recommendations by the Auditor General's in both her 2002 and 2005 reports. You have been helpful in assuring us that some considerable progress is being made, and we encourage you to continue in that progress. We will continue to watch to ensure that progress is being made. We would be pleased to invite you back in the next while to get a further update on how you are coming along.

Mr. St-Jean, we wish you well in your new role as Comptroller General of Canada as well. We think that is an important check on expenditures within the government, a check that we have supported and encouraged along the way.

The committee adjourned.

M. Morgan : Je ne suis au courant d'aucune disposition concernant le financement dans le Budget principal des dépenses pour les fondations en 2005-2006, pour aucune d'entre elles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le budget inclut effectivement des propositions de financement pour certaines d'entre elles, mais je n'en connais aucune qui est mentionnée dans le Budget principal pour l'instant.

Le sénateur Murray : Vous voulez dire le discours du budget?

M. Morgan : Le projet de loi C-43.

Le sénateur Murray : Le projet de loi d'exécution du budget pour 2005-2006.

M. Morgan : C'est exact.

Le sénateur Murray : Je ne devrais pas vous demander de me dire ce qui en est, je devrais consulter le document moi-même.

Le vice-président : Nous le verrons bien assez tôt.

Le sénateur Murray : Et il faudrait d'abord adopter le projet de loi d'exécution du budget 2004-2005.

Le vice-président : Mardi prochain.

Le sénateur Murray : Il y a des échéanciers pour toutes ces questions.

Le vice-président : Oui, je le comprends.

S'il n'y a pas d'autres questions à adresser à nos témoins, je tiens à vous remercier tous les deux, monsieur St-Jean et monsieur Morgan, d'être venus nous rencontrer. Nous sommes contents de savoir quel leadership et quelle orientation le Conseil du Trésor a donnés aux ministères qui parrainent des fondations et comment ces dernières ont réagi aux recommandations de la vérificatrice générale dans ses rapports de 2002 et de 2005. Vous nous avez aidés à nous assurer que des progrès considérables sont en voie de réalisation, et nous vous encourageons à continuer dans ce sens. Nous allons continuer de surveiller la situation pour nous assurer que des progrès se font. Nous serions heureux de vous inviter à nouveau dans quelque temps pour faire le point sur la façon dont les choses se déroulent.

Monsieur St-Jean, nous vous souhaitons bonne chance dans votre nouvelle fonction de contrôleur général du Canada également. Nous estimons que vous jouez un rôle important dans la vérification des dépenses au gouvernement, une vérification que nous appuyons et encourageons en tous points.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Treasury Board of Canada, Secretariat:

Charles-Antoine St-Jean, Comptroller General of Canada;
John Morgan, Executive Director, Financial Management and
Accounting Policy Directorate, Comptrollership Branch.

TÉMOINS

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Charles-Antoine St-Jean, contrôleur général du Canada;
John Morgan, directeur exécutif, Direction de la politique de
gestion financière et de la comptabilité.